



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Courrier

Question écrite n° 37531

Texte de la question

M Roger Holeindre appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, charge des P et T, sur les tarifs eleves, pratiques par son administration, pour l'acheminement des journaux des DOM-TOM vers la Metropole. Pour de nombreux Francais d'outre-mer, residant et travaillant en Metropole, le lien privilegie qui les unit a leur province d'origine est le quotidien local. Or l'expedition de ces journaux vers la Metropole se fait obligatoirement par avion. Cependant le tarif pratique par l'administration des P et T empeche de nombreux originaires d'outre-mer de s'abonner. En effet, a titre d'exemple, un abonnement annuel a un quotidien de la Reunion revient a 728 francs. Les frais d'expedition des P et T se montent a 1 317 francs, soit pratiquement le double du prix de l'abonnement. Le montant total a debourser est de 2 045 francs ! Des milliers de lecteurs potentiels, souvent de revenus modestes, ne peuvent s'abonner a un tel cout. Il lui demande s'il n'est pas possible de pratiquer un tarif plus adapte pour le transport des quotidiens d'outre-mer vers la metropole et permettre ainsi aux originaires des DOM-TOM de recevoir les nouvelles quotidiennes de leurs departements d'origine dans des conditions financieres acceptables.

Données clés

Auteur : [M. Holeindre Roger](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37531

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 966